

TYPES D'ACTIVITES JA				
	Type d'accueil	Définition	Encadrement	Qualification de l'équipe
Sans hébergement	Activités d'après-midi ou de journée (non déclarée)	13 jours maxi par an	1 anim. Pour 8 enfants de - 6 ans 1 anim. Pour 12 enfants de + 6 ans	Pas de qualification particulière Personne majeure désignée responsable BAFA fortement recommandé
	Activités d'après-midi ou de journée (déclarée en ACM)	Pas de limitation de jours par an	1 anim. Pour 8 enfants de - 6 ans 1 anim. Pour 12 enfants de + 6 ans	Direction : 1 BAFD et 1 adjt par tranche de 50 au-delà de 100 mineurs et par tranche de 50 Animateurs : au -50% de BAFA ou diplômés et 20% de non qualifiés maximum
	Club biblique de vacances (non déclaré)	A partir d'une journée	Au moins deux personnes	Activité culturelle qui ne relève pas de la FFJAS mais du MAE de la FACSA. pas de qualification particulière
Avec hébergement	Séjour court (déclaré) Faire fiche initiale (2 ½ mois avant le séjour)	1 à 3 nuits & 7 mineurs	Au moins deux personnes	Direction : Personne majeure désignée responsable BAFA fortement recommandé
	Séjour de vacances – camp (déclaré) Faire fiche initiale (2 ½ mois avant le séjour)	A partir de 4 nuits	1 anim. Pour 8 enfants de - 6 ans 1 anim. Pour 12 enfants de + 6 ans	Direction : 1 BAFD et 1 adjt par tranche de 50 au-delà de 100 mineurs et par tranche de 50 Animateurs : au -50% de BAFA ou diplômés et 20% de non qualifiés maximum

BAIGNADE

En piscine ou baignade aménagées et surveillées

- En arrivant, signaler le groupe au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade
- Se conformer aux consignes de sécurité
- Encadrement :
 - o 1 anim. dans l'eau pour 5 enfants de - 6 ans
 - o 1 anim. dans l'eau pour 8 mineurs de + 6 ans

En dehors des piscines ou baignades aménagées et surveillées

- Activité sous la responsabilité du responsable d'antenne
- Mineurs de - 12 ans : matérialiser la zone de bain par des bouées reliées par un filin.
- Mineurs âgés de + 12 ans : baliser la zone de bain
- Encadrement :
 - o enfants de - 6 ans pas plus de 20 enfants dans l'eau et 1 anim. pour 5
 - o mineurs de + de 6 ans pas plus de 40 enfants dans l'eau et 1 anim. pour 8

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS)

Elles doivent répondre aux 6 critères suivants :

1. Etre ludiques ou liées au déplacement
2. Ne pas avoir comme objectif l'acquisition de technique ou de réalisation de performance
3. Leur pratique ne doit pas être intensive
4. Ne pas être exclusives à d'autres activités
5. Etre accessibles à tous les enfants/jeunes
6. Etre mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public

APS pouvant être encadrée avec un BAFA :

- L'équitation (Bafa, 2/8). Promenade au pas. Lieu ouvert si l'animal est tenu en main par l'animateur
- Le vélo sur route et sur chemin balisé sans difficultés techniques, port du casque obligatoire
- L'escalade (1/8). Blocs balisés ou structure artificielle de - 3m
- La randonnée en moyenne montagne (Bafa, 1/12). 4 heures de marche max/jour sur sentiers balisés sans difficultés techniques
- Les raquettes à neige (Bafa, 1/12). Balade sur circuit balisé de 2 heures max
- Le radeau (Bafa, 1/10). Plan d'eau, rivière ou mer calme.
- Le ski (1/12). Pratiqué sur le domaine skiable balisé et sécurisé

Les autres activités physiques sont réglementées par le code du sport et doivent se dérouler conformément aux règles fixées par une fédération sportive délégataire.

Attention : même si nous pratiquons des activités scoutées, la FFJAS n'est pas reconnue comme une association du scoutisme français. Elle ne peut donc pas prétendre aux activités réglementaires de ce type.

AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

Il convient d'apposer en bonne place les consignes et renseignements suivants :

- Mesures préventives contre l'incendie et consignes précises d'alarme et d'évacuation
- Les présentes instructions
- Les lieux et horaires des déplacements

BAFA & BAFD

Le **BAFA** est une qualification pour encadrer les jeunes. Il est fortement recommandé que chaque section soit encadrée par des animateurs compétents. Cette formation se déroule à partir de 17 ans en trois étapes :

- Stage de base : 8 à 9 jours
- Stage pratique : 14 jours mini.
- Stage de perfectionnement : 6 jours mini.

Sur demande, cette formation peut-être subventionnée comme suit : 1/3 par la FFJAS, 1/3 par l'antenne locale et 1/3 par le stagiaire.

Le **BAFD** est une qualification pour encadrer les séjours de vacances (camp) et les ACM (antenne déclarée). Cette formation se déroule à partir de 21 ans en 5 étapes :

- Stage de base : 9 jours mini.
- Stage pratique 1 : 14 jours mini.
- Stage d'approfondissement : 6 jours mini.
- Stage pratique 2 : 14 jours mini.
- Rapport et soutenance de fin de formation

Par sélection, cette formation est subventionnée comme suit : ½ par la FFJAS et ½ par l'UFBJA.

Seuls les ACM et Séjours de vacances sont en mesure de valider des stages pratiques BAFA ou BAFD.

Il revient à la FFJASUD ou l'UFBJA (organisateur) de suivre ces formations auprès des services de la DDCS.

HEBERGEMENT

Cuisine et stockage sous toile :

- Avoir une tente spécifique pour la cuisine
- Stockage des denrées fermé et séparé
- Plan de travail lisse
- Approvisionnement en eau suffisant (bidon)

Sous toile dans un camping :

- S'assurer de la conformité de l'établissement
- Prendre connaissance du plan d'évacuation et des éléments de sécurité (DSA, sortie de secours, point de rassemblement, etc.)

Sous toile hors camping :

- Avoir l'autorisation du propriétaire du terrain
- Le propriétaire a fait une déclaration préalable en mairie
- Avoir un bâtiment de replis en cas d'urgence
- S'assurer de la qualité de la potabilité de l'eau

En bâtiment :

- Il doit être déclaré auprès de la DDCS
- Il doit disposer de lieux d'activités adaptés aux conditions climatiques
- Il doit permettre la non-mixité des chambres à partir de 6 ans
- Il doit disposer de couchages individuels pour chaque mineur
- Il doit disposer d'un lieu permettant d'isoler les malades
- Il doit satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises notamment par les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

TROUSSE A PHARMACIE

A stocker dans un endroit propre, à l'abri de la poussière. La trousse ne doit contenir que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies comme par exemple : des gants à usage unique, des assortiments de pansements stériles de différentes tailles du ruban adhésif, des serviettes nettoyantes à usage unique, des flacons antiseptiques cutané mono doses, une bande de gaz élastique, une paire de ciseaux, une pince, quelques épingles à nourrice et une couverture de survie.

INSPECTION ET CONTROLES

Seuls les activités déclarées (séjour courts, ACM et séjours de vacances) sont soumises à un contrôle de la DDCS. Cependant la FFJAS peut effectuer des contrôles si elle estime qu'il y a des doutes sur les compétences de l'équipe pédagogique ou la sécurité des jeunes. Elle peut alors prendre toutes les mesures qui s'imposent et qui lui paraît nécessaire de mettre en place.

Lors d'une inspection DDCS les documents suivants doivent être fournis :

- Le récépissé de déclaration de séjour
- Le registre de sécurité du bâtiment
- Le registre de présence enfants et adultes
- Les fiches sanitaires de liaison
- Les attestations de vaccinations
- Le registre d'infirmerie
- Les brevets et diplômes de l'équipe pédagogique
- Registre de comptabilité journalière et alimentation (menus)
- Attestation d'assurance à jour
- Le projet pédagogique et le projet éducatif
- Les présentes instructions

HYGIENE ALIMENTAIRE

- Température des frigo ou glacière : > à 4°C

- Quelques principes de base :

- La chaîne du froid (glacière + bloc de froid)
- La marche en avant
- Les échantillons témoins (100 grs mini)
- La propreté
- Lavage des mains

Pour les pique-niques : Choisir des aliments stables (n'ayant pas d'origine animale) et facilement transportables

En cas de TIAC (Toxi-infection alimentaire collective) - à partir de 2 cas- avertir la DDCS et la DDPP dans les plus brefs délais.

ADRESSES & NUMEROS UTILES

Organisateur : FFJA SUD 305 rue du romarin 34830 Clapiers

Président : Philippe PENNER - tél : 06.25.18.08.62 –

jeunesse.ffi@adventiste.org

Assistante JA : Lucienne CASQUET - Tél : 04.67.59.98.60

assistanteja.ffi@adventite.org

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

(DDCS)– pôle jeunesse Rue Serge Lifar – CS 97378 – 34184 Montpellier Cedex

Tél : 04.67.41.72.00 – FAX : 04.67.41.72.90

ddcs@herault.gouv.fr

En cas d'urgence au cours des week-ends, standard

Préfecture tél : 04.67.61.61.61 – FAX : 04.67.02.25.79

Direction Départementale de la Protection des Populations : tél : 04.99.74.31.50

Numéros d'urgence :

SAMU / Centre anti-poison	15
Police / Gendarmerie	17
Pompiers	18
Urgences européennes	112
Urgences sociales	115
Enfance maltraitée	119
Fil santé jeunesse	08 00 235 236
Haute autorité de lutte contre les discriminations et	